



GOBELETS RÉUTILISABLES

Conditions de mise à disposition

Dans le but d'accompagner les organisateurs d'évènements dans une démarche éco-responsable (tri sur les manifestations, réduction des déchets...), Trifyl a mis en place un dispositif complet de gobelets réutilisables et consignables, véritable alternative aux gobelets jetables.

QUI ?

Les collectivités adhérentes à Trifyl, des communes et associations loi 1901, organisatrices de manifestations et présentes sur le territoire de Trifyl (hors Tarn & Dadou) peuvent bénéficier de ce service.

COMMENT ?

La mise à disposition des gobelets passe par l'intermédiaire d'un prestataire, Lo.Ca.Prest. Il existe deux points de retrait des gobelets, l'un au Séquestre et l'autre à Lagarrigue.

5 étapes à suivre :

- Contacter le prestataire 45 jours avant l'évènement.
- Compléter, signer et retourner la convention de mise à disposition des gobelets.
- Récupérer les gobelets chez le prestataire.
- Mettre en place un système de consigne auprès de tous les consommateurs à raison d'un euro par gobelet.
- Restituer les gobelets au prestataire, 48h maximum après l'évènement sans les laver ni les rincer.



COMBIEN ?

La prestation de lavage, séchage et stockage des gobelets est à la charge des organisateurs. Elle s'élève à un prix forfaitaire de 4,79 € TTC le lot de 50 gobelets. À la fin de l'évènement, les gobelets qui ne seront pas restitués au prestataire (conservés par les consommateurs, perdus, détériorés ou cassés) seront facturés 0,50 € TTC par gobelet.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :
Service communication Trifyl - Guillaume Ichard
Tél : 05.63.81.23.59 / E-mail : prevention@trifyl.fr



Contact prestataire :

LO.CA.PREST
Tél : 05 63 81 00 95
Email : commercial@locaprest.fr

